

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (données 2022)

Acteur des marchés financiers

Turenne Groupe : Turenne Capital Partenaires, Nord Capital Partenaires, Innovacom Gestion, Connect Pro

Résumé

Turenne Capital Partenaires, Nord Capital Partenaires, Innovacom Gestion, Connect Pro prennent en considération les principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des portefeuilles d'investissement des sociétés de gestion de Turenne Groupe à savoir Turenne Capital Partenaires, Nord Capital Partenaires, Innovacom Gestion et Connect Pro.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du **1er janvier au 31 décembre 2022**.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La prise en compte des principales incidences négatives se traduit dans le cycle d'investissement selon les étapes suivantes :

- Les politiques d'exclusion définies par les fonds permettent de prévenir certaines incidences négatives. L'exclusion de certains secteurs d'activités permet en effet d'éviter les incidences les plus significatives : c'est notamment le cas des armes controversées (PAI 14), exclus dans l'ensemble des fonds. Les incidences en matière d'émissions de gaz à effet de serre (PAI 1 à 6) sont quant à elles prises en compte dans certains fonds via l'exclusion de certains secteurs (charbon par exemple). Les fonds ayant développé des stratégies sectorielles (santé, hôtellerie, services digitaux et services à l'environnement) éliminent par leur thèse d'investissement les secteurs non éligibles qui pourraient avoir par nature des impacts négatifs.
 - Des clauses ESG sont systématiquement intégrées dans les pactes d'actionnaires, ainsi qu'une clause éthique permettant de s'assurer de l'engagement des coactionnaires et des dirigeants concernant le respect des Principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales (PAI 10 et 11).
 - Les incidences négatives sociales et environnementales sont par nature dépendantes du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise, de sa localisation et de sa situation. C'est pourquoi une analyse est systématiquement menée en phase pré-investissement par les équipes de gestion, complétées au cas par cas par des due-diligences externes lorsque des incidences négatives s'avèrent potentiellement matérielles. Cela permet ensuite de mettre en place des actions dans le cadre du dialogue de gestion avec les dirigeants et les co-investisseurs le cas échéant. Un questionnaire ESG annuel est également envoyé à nos participations qui permet de suivre les incidences négatives dans le temps et de détecter d'éventuelles dérives nécessitant un plan d'action.
 - Les objectifs de la politique ESG de Turenne Groupe couvrent par ailleurs la mise en place d'initiatives au sein des participations permettant de réduire leur empreinte environnementale, ce qui permet de couvrir les principales incidences environnementales (PAI 1 à 9). Ils visent aussi à favoriser la diversité et la parité, notamment au sein des organes de gouvernance des entreprises investies, ce qui couvre notamment les incidences relatives à la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13).
- Pour plus de détails sur la politique ESG du groupe, consultez le rapport RSE 2023.

Politiques d'engagement

Les Fonds gérés par les sociétés de gestion de Turenne Groupe se positionnent principalement comme des « actionnaires minoritaires de référence ». Les relations entre nos Fonds et les autres actionnaires de sociétés non cotées sont régies par des pactes d'associés, lesquels encadrent les conditions de la gestion de la société. Les équipes de gestion agissent en partenaire de référence. Elles sont ainsi organisées pour être disponible et proche des équipes de management. Cela se traduit par la présence systématique d'un membre de la société de gestion dans les instances de surveillance et de contrôle des sociétés en portefeuille et par des interactions régulières (échanges a minima mensuels) avec le management et les interlocuteurs clés des entreprises. Ces réunions sont l'occasion d'échanger sur les indicateurs clés de l'activité de l'entreprise, tant économiques (activité, projets de développement, organisation), que financiers (reporting budgétaire et atterrissage annuel, tableau de suivi du cash-flow et de la trésorerie). Ces échanges sont aussi l'occasion d'aborder la démarche RSE des entreprises et de sensibiliser les dirigeants sur les objectifs ESG promus par Turenne Groupe ainsi que sur la démarche mise en oeuvre pour réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à l'activité des entreprises.

Références aux normes internationales

Turenne Groupe est signataire, via Turenne Capital Partenaires, des Principes pour l'Investissement responsable (PRI) depuis 2012 et de la Charte d'Investisseur Responsable de France Invest depuis 2014.

Turenne Groupe est également signataire et membre de l'Initiative Climat International, qui mobilise les acteurs du capital-investissement pour gérer les risques associés au changement climatique et contribuer à l'objectif de la COP 21. Turenne Groupe est signataire de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest depuis 2020 et de la Charte sur le partage de la valeur de France Invest depuis 2023.

Comparaison historique

L'année 2022 constitue la première année de prise en compte des incidences négatives. Les informations relatives à l'année N-1 ne sont donc pas disponibles.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Innovacom gestion

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Unité	Incidences année 2022	Taux de couverture	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Teq CO2	23,09	29%	Les données reportées couvrent les données issues des participations ayant déjà réalisées un bilan carbone et une estimation des scopes 1 et 2 pour celles qui n'ont pas encore réalisé l'exercice. Compte-tenu de l'hétérogénéité des secteurs et des tailles d'entreprise, toutes ne sont pas en mesure de fournir la donnée. Une modélisation par proxy sera réalisée en 2024 sur les données 2023 pour les entreprises n'ayant pas réalisé de bilan carbone.
		Émissions de GES de niveau 2	Teq CO2	7,04	29%	
		Émissions de GES de niveau 3	Teq CO2	385,57	29%	
		Émissions totales de GES	Teq CO2	415,69	29%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	Teq CO2/M€	8,55	29%	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Teq CO2/M€ CA	1 003,19	29%	
Émissions de gaz à effet de serre	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0%	100%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelables	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	84,43	28%	La consommation d'énergie renouvelable par les sociétés du portefeuille est systématiquement analysée.
		Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	Non disponible		La société de gestion n'a aucune entreprise productrice d'énergie en portefeuille. Néanmoins, certaines participations peuvent produire de l'énergie sur site. Le questionnaire envoyé aux participations ne permettait pas d'évaluer la production d'énergies non renouvelable. Le questionnaire sur les données 2023 permettra de collecter cette information. Les sociétés du portefeuille disposant de sites pertinents pour développer des installations de production d'énergie renouvelables y sont incitées dans le cadre du dialogue de gestion.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh	Section H : Transport et entreposage : 0,33 GWh			Les consommations d'énergie sont suivies dans le cadre de l'analyse ESG. Les sociétés sont incitées à se fixer des objectifs de réduction de leur empreinte environnementale, portant notamment sur les consommations d'énergie.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	%	0%	100%	Le respect des réglementations environnementales est systématiquement analysé en phase de préinvestissement puis suivi pendant la période de détention.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	T/M€ investi	0	63%	Les sociétés de gestion de Turenne Groupe s'assurent du respect des réglementations environnementales par leurs participations, notamment concernant les seuils à respecter concernant les rejets dans l'eau et la

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	T/M€ investi	0,00	55%	Concernant les seuls à respecter concernant les rejets dans l'eau et la réglementation en matière de gestion des déchets. Pour les sociétés pour lesquelles cela est pertinent (ex. sites industriels) des plans d'action correctifs sont mis en œuvre le cas échéant)
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	0%	100%	Les due-diligences préalables à l'investissement, notamment juridiques, et les recherches de controverses, permettent de s'assurer du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies par les participations. Une clause éthique est systématiquement intégrée dans les pactes d'actionnaires concernant (i) le respect des principes généraux et règles de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et les recommandations du bureau international du travail, ainsi que (ii) le respect des normes environnementales.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	%	38%	63%	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	22,64	33%	Le groupe promeut la parité au sein des organes de gouvernance et vise un objectif de 30 % de femmes en moyenne dans les comités de direction des entreprises en portefeuille à horizon 2030.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen d'hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	%	82%	55%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	%	0%	100%	